

Solidaires



Branche INRA

Comité Technique INRA du 25 septembre 2018 Notes de la délégation SUD

Comme souvent, l'ordre du jour est bien chargé pour cette réunion de rentrée du Comité Technique, avec, après l'habituel point d'approbation des procès-verbaux et suivi des questions traitées lors des réunions précédentes, 11 autres sujets dont certains dossiers importants pour notre vie quotidienne au travail... sans oublier les déclarations introductives ! :

- Point d'information sur la fusion INRA IRSTEA.
- Décision fixant des mesures spécifiques à la diffusion des messages syndicaux dans le cadre des élections professionnelles de décembre 2018.
- Présentation du projet de Règlement Intérieur National et de règlements intérieurs type de Centre et d'Unité.
- Avis sur Arrêté relatif à la prorogation du mandat de la commission administrative paritaire des chargés de recherche de l'Institut national de la recherche agronomique.
- Evolutions réglementaires en matière de temps de travail (CET, RTT et report de congés).
- Mise en place d'un outil de gestion du temps de travail à l'INRA nommé « #temps ».
- Avis sur le projet de note de service relative au prêt social et à l'aide exceptionnelle.
- Information sur le projet de création du conseil de gestion de la DICSDAR
- Réflexion sur entretien annuel d'activité
- Bilan prévention 2017 / programme Prévention 2018
- Bilan social 2017

Déclaration liminaire SUD

« En cette rentrée, nous souhaitons revenir sur quelques événements récents qui intéressent notre collectivité de recherche publique :

D'abord la démission de Nicolas Hulot, ministre de l'environnement et de la transition écologique. *Son constat de la faiblesse de la politique gouvernementale devant les défis posés par l'urgence environnementale planétaire converge avec les alertes que nous formulons depuis notre arrivée dans cette instance, il y a 10 ans... face parfois l'indifférence voire au mépris de la part des Directions successives de l'INRA. Le poids des lobbys, illustré par le recul du parlement dans la loi Alimentation (EgaLim), a été au centre des critiques de N. Hulot.*

Sur la réalité de l'influence des lobbys, nous avons dénoncé, en juin, la communication de l'INRA sur le dossier glyphosate, celle-ci prenant appui sur un retraité de l'INRA ayant partie liée avec le lobby de l'industrie agrochimique pour informer le grand public sur glyphosate et santé. Nous ne pouvons-nous satisfaire d'avoir obtenu sa rétrogradation a posteriori du titre de Directeur de Recherches INRA à celui d'ex-Directeur dans ledit article. L'argumentation qui minimise la dangerosité de ce pesticide est toujours à la une de ce dossier, sans confrontation contradictoire, et sans information sur l'engagement de son rédacteur.

Et cette semaine, le projet de loi PACTE, en débat au parlement, amplifierait encore les situations de conflit d'intérêt et de lobbying. *Dans son article 41, tout chercheur du public pourrait travailler « à son compte ou pour une entreprise » 50 % de son temps, en continuant à travailler au sein de son laboratoire public, ceci sans avis obligatoire de la commission de déontologie.*

Nous demandons une meilleure prévention des conflits d'intérêt à l'INRA, en premier lieu dans la communication institutionnelle. Nous continuerons pour notre part à utiliser notre droit d'alerte sur cette question en considérant qu'il s'agit d'un devoir citoyen en défense de la recherche publique.

Nous constatons qu'avec la récente désignation au CA de l'INRA d'un dirigeant de l'industrie forestière en remplacement d'un membre de la Confédération Paysanne (certes nommé au titre du CESE). Il y a peu de chances qu'avec cette nomination l'effondrement de la biodiversité devienne une préoccupation majeure de notre institut.

Sur le renouvellement du Conseil Scientifique National ouvert uniquement aux agents du cadre A, sans droit de vote ni de candidature des B et C, il y a encore des marges de progrès externes et internes dans la volonté affichée de s'ouvrir à une recherche participative !

S'agissant des moyens pérennes disponibles pour la recherche, les premières annonces gouvernementales concernant le plan de finances 2019 ne sont guère encourageantes. Même si les chiffres de la campagne de mobilité interne INRA, 301 profils dont 25 d'Adjoints techniques, marquent selon nous un effort de la direction générale à saluer ici.

Nous savons que le potentiel d'emploi sera encore restreint à la fin du processus des concours externes, comme cela a été le cas l'an dernier. Suivant les chiffres de la page 8 du Bilan Social 2017 présenté à ce CT : 100 postes de moins... dont 80 dans le corps des Adjoints. Il vous faudra cette année ouvrir en Concours Externes plus que les 7 ou 8 postes d'Adjoints de ces 3 dernières années pour préserver ce niveau de compétence, essentiel en expérimentation dans un corps qui a perdu 62% de ses effectifs depuis 2004 comme le montre le graphique de la page 15.

A ce stade du calendrier de la campagne de mobilité, pouvons-nous connaître le nombre de dossiers déposés sur les 301 profils ouverts ? Nous craignons que le court délai dégagé pour toute la procédure ne pèse sur l'étude des dossiers pour une tenue de qualité des CAP début novembre. »

Aucun commentaire du PDG sur nos demandes.

A l'occasion de ces déclarations, La Direction promet un point global sur Saclay-AgroParisTech au prochain Comité Technique.

Approbation des PV et suivi des questions traitées lors des CT précédents

Nos demandes de corrections concernant le PV du 24 mai concernent le télétravail et le CET :

- page 20 : un paragraphe écrit par SUD sur la NS Télétravail n'a pas été repris (avant le paragraphe commençant par "En page 2...")

«Il est écrit Page 1 – Résumé : "Sur le plan local, les conseils de centre sont chargés d'un bilan annuel du télétravail". Nous demandons que ce bilan soit présenté pour avis au CSHCT, compétent pour les conditions de travail »

- p. 23 : « M. Marty : Pour le reste, nous acceptons le bilan en CHSCT de centre. Est-ce vraiment utile en Conseil de Centre ? » Nous ne comprenons pas compris puisque c'est le CC qui réalise le bilan !

- p. 25 : Intervention SUD absente du PV : Sur l'utilisation du CET, SUD avait interrogé la direction sur l'inégalité de traitement induite par la circulaire. La direction avait répondu dans l'affirmative. SUD avait demandé s'il était possible de faire remonter (au ministère). La direction avait répondu dans l'affirmative et que les propos de SUD avaient été bien notés.

Votes PV 6 mars et 24 mai : approuvés modulo les amendements de SUD.

Suivi des questions traitées et avis donnés lors des réunions récentes

- Des précisions de calendrier : Informatiques et libertés → sera vu au prochain CT, le 27 novembre ; lanceur d'alerte : la NS est prête ; schémas de centre : ils ont été validés par la DG, présentés lors CT de novembre ou janvier ; mission Développement Durable présentée en novembre ;

- Sur l'application du protocole PPCR au nouveau grade HC en CR : un bilan sera fait lorsque les résultats seront connus (procédure de candidature en cours)

- GEF12.0 expertise agréée commandée par CCHSCT a été complétée par de nouveaux travaux et sera présentée au CCHSCT le 10 octobre.

- Pour Saclay, confirmation que les réponses aux questions en suspens se feront au prochain CT.

- Sur la pénalisation retraite pour les jours de grève à l'INRA, la DG annonce que le sujet sera repoussé aux tutelles dans le cadre de la fusion avec l'IRSTEA !
- Evolution des instances : chantier qui se poursuit dans le cadre de la fusion INRA-IRSTEA.

Point d'information sur la fusion INRA IRSTEA

Le PDG rappelle la décision d'un nouveau CT commun le 8 octobre, ce qui permet également de respecter les délais de rigueur pour la consultation des documents.

La CGT rappelle ses arguments défavorables à la fusion et son opacité (voir leurs messages aux agents) notamment au regard des restrictions budgétaires, mais également le recul de passer dans le nom de l'institut d'agronomie à agriculture, un recul de plusieurs dizaines d'années.

Le PDG précise avoir fait le choix d'aller loin dans le détail de la fusion au risque de plus s'exposer à la critique. Les 2 PDG demandent au minimum aux ministères le maintien des moyens actuels et un peu plus pour financer les surcoûts liés à la fusion. Il n'est pas question que la fusion soit associée à des suppressions de postes et une baisse de budget. Il précise que le ministère en charge de l'écologie ne demande pas de tutelle administrative.

Pour plus d'information sur notre position SUD, construite les collègues SUD-Recherche de l'IRSTEA, lire [le rendu unitaire commun avec le SNTRS-CGT de l'IRSTEA de la réunion dite « comité de suivi » tenue à l'IRSTEA le vendredi précédent.](#)

Au cours de cette réunion, nous avons obtenu la tenue d'un Comité Technique réunissant les 2 EPST pour échanger sur les documents présentés par les 2 PDG.

Décision fixant des mesures spécifiques à la diffusion des messages syndicaux dans le cadre des élections professionnelles de décembre 2018

Il s'agit pour l'INRA de se mettre en conformité avec la réglementation sur le nombre de messages autorisés pour la diffusion de la communication de chaque organisation syndicale pendant la période électorale de fin d'année : du 13 novembre au 9 décembre, avec suspension du droit commun : un message par corps électoral (Comité Technique, par corps en CAPN et locales, CCP contractuel/les)

Notre syndicat veut être assuré que les modalités de désabonnement fonctionneront mieux que dans la dernière période... car il y a, toujours suivant la réglementation, réouverture des listes à tous les inscrits sur les listes électorales, y compris les désinscrits des listes syndicales !.

Au vote : CFDT pour, SUD et CFTC abstention, CGT NPPV

Présentation du projet de Règlement Intérieur National et de règlements intérieurs type de Centre et d'Unité (RIN, RIC...)

L'objectif annoncé par la Direction pour la construction des règlements est une traduction du cadre juridique de l'INRA (président, président de centre, directeur d'unité), avec en parallèle 3 niveaux de RI. Le texte restera évolutif et modifiable.

Le PDG se veut rassurant il n'est pas question de détricoter le droit social à l'INRA et se dit preneur de points à simplifier à supprimer, en reconnaissant que ce peut être compliqué pour

Nous demandons des éclaircissements :

- sur l'interdiction des locaux à toute personne étrangère au service. Quid des locaux syndicaux ?
- Article 6.3 Horaires variables : récupération en journée **ou ½ journée**
- Article 10 « La charte de Déontologie » préciser : « des métiers de la recherche »
- Article 12 « tout nouvel arrivant y a-t-il accès et ~~attestent~~ **atteste** de son engagement »
- Article 9.3 (page 7) « le supérieur hiérarchique peut lui soumettre l'alcootest ou test salivaire de détection de drogue » Attention! les tests salivaires sont interdits ! Si suspicion informer le médecin de prévention sous pli confidentiel

Le PDG est favorable à un groupe de travail, avec 2 options de calendrier : mettre en application ces RI pour 2019 ou discuter en 2019 avec IRSTEA pour 2020.

Notre délégation rappelle que sur l'alcoolisme, il convient de s'appuyer sur l'expertise de professionnels : l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie ([ANPAA](#))

Pour le DG délégué à l'Appui, la première priorité est de clarifier les responsabilités par rapport à la hiérarchie. Il y aura un travail de pédagogie une fois que ces RI seront stabilisés. Les évolutions possibles sur la RTT devront concerner IRSTEA également

En conclusion : proposition d'une méthode de travail par la RH et calendrier au prochain CT.

Avis sur Arrêté relatif à la prorogation du mandat de la commission administrative paritaire des chargés de recherche

Notre délégation vote oui, c'est une question de bon sens : il n'y a encore personne dans le grade nouvellement créé des CR Hors Classe.

La CGT rappelle qu'il y avait eu une demande en CT pour constituer ce grade dès... 2017 !

Dans l'attente de cet avis la note de service pour les élections CAPN chercheur est en attente. Vote POUR de 3 syndicats, CGT CONTRE

L'après-midi, le DG Délégué à l'Appui assure la présidence, après le départ du PDG.

Evolutions règlementaires en matière de temps de travail (CET, RTT et report de congés)

Contexte, extrait de la note préparatoire :

« Dans le cadre du projet #Temps, les ateliers de spécifications RH ont permis entre autre de mettre en lumière des pratiques parfois hétérogènes en matière de gestion des temps et des congés au sein des différents Centre de Recherche et de pointer certaines divergences de règles internes par rapport aux dispositions légales. La présente note a pour objet de rappeler les règles applicables en la matière afin d'une part, de se mettre en conformité avec la réglementation et d'autre part, de garantir une équité de traitement entre l'ensemble des agents employés par l'INRA. »

Les repères d'harmonisation et les modifications, selon la Direction :

- CET : plafonnement à 60 jours après le droit d'option.
- Report des congés, possibilité de don de congés à parent d'enfant en longue maladie, obligation de consommation d'au moins 20 jours de congés.
- Report des congés pour cause de maladie : jurisprudence européenne vague : « délai raisonnable ». pas de report au-delà de l'année n+1
- Les jours de RTT sont réduits en cas de maladie (en moyenne, à l'INRA, une journée de RTT perdue par an et par agent).

Notre délégation interroge sur la mise en œuvre de la nouvelle NS face à l'héritage différencié de l'application actuelle dans les centres et unités ? ... et demandons une application souple dans la transition

Et, à l'heure du télétravail (au titre de l'amélioration des conditions de vie, temps de déplacement pour une partie des collègues), ne faudrait-il rediscuter de la comptabilité très restrictive des heures de déplacements professionnels ? (actuellement 1 heure récupérée si départ avant 7h00 et 1 heure retour après 20h00)

Pour le Président de séance, ce n'est pas à l'ordre du jour... mais vous pouvez soumettre cette question lors d'un prochain CT.

La CGT constate qu'il n'y a pas de logique dans la réglementation et s'oppose fermement à un changement de l'usage sur recours pour congés maladie. Elle fait aussi part des RTT obligatoires lors d'événements climatiques. Exceptionnellement, dans de telles circonstances, il y aurait selon la Direction possibilité d'être en télétravail, à défaut il s'agirait effectivement d'un jour de congé. La CFDT interroge sur les autorisations spéciales pour garde d'enfant malade, la Direction indique qu'elles n'impactent pas les RTT.

Notre délégation n'est pas favorable à un nième groupe de travail, nous ferons part de nos remarques par écrit et rediscuterons en CT.

Mise en place d'un outil de gestion du temps de travail à l'INRA nommé « #temps »

L'objectif est une harmonisation nationale pour doter les Unités d'un outil national, unique et ergonomique de gestion du temps pour : la gestion des congés, des absences, du CET; la gestion des temps de travail pour les Unités en horaires variables; la déclaration des temps sur les contrats de recherche et aussi faciliter le travail des gestionnaires dans UMR car le CNRS a le même outil.

L'outil est fourni par la société OS Concept, déjà déployé au CNRS, à l'INSERM, à INRIA, dans des écoles.

Une expérimentation est prévue jusque mi 2019, sans date prévue pour son déploiement.

A nos questions, la DRH ne connaît pas le coût de l'opération, qu'il y a compatibilité avec badgeuses actuelles et coexistence des 2 systèmes de pointage dans unités pilotes.

Et concernant le terme « sponsor » désignant l'Agent Comptable Principal dans la note de présentation de cet outil, il s'agit d'un vocable utilisé en mode gestion de projet, pas le même sens que celui premier du Larousse nous rassure la Direction !

Avis sur le projet de note de service relative au prêt social et à l'aide exceptionnelle

Il s'agit d'une mise à jour de la précédente note de service 2009-01 du 5 janvier 2009

Relèvement du montant du prêt de 2500 à 3000 € et indication d'un montant minimum de 400 €. Et la présentation des prêts aux membres de la CNAP se fera dorénavant de façon anonyme comme cela est déjà le cas pour les aides exceptionnelles.

La CNAP, commission *ad-hoc*, est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants (2 membres de l'Administration et 8 représentants des organisations syndicales) : 1 titulaire représentant de l'Administration ; 4 titulaires représentants des organisations syndicales.

Ces membres ont une voix délibérative. Des experts participent également, à titre consultatif, aux séances de cette commission : le responsable de la coordination du service social de l'Inra et un représentant désigné par l'ADAS, qui n'a plus de voix délibérative.

Notre délégation est satisfaite de ces avancées. Nous avons dès notre arrivée dans l'instance obtenu un traitement anonyme des demandes d'aide. La CFDT regrette que le dispositif ne soit pas étendu à tous les contractuel/les.

En conclusion, avis unanimement positif sur ce sujet.

Information sur le projet de création du conseil de gestion de la DICSDAR

Projet définitif sera présenté lors du prochain CT, une réunion de travail est proposée d'ici là.

Réflexion sur entretien annuel d'activité

Présentation de la Direction : le dispositif est ancien et gagnerait à évoluer. Le dossier comporte des redondances, l'entretien n'est pas toujours bien fait, l'appréciation du N+2 ne redescend pas vers l'agent etc... L'articuler autrement au processus de promotion (mais sans plus de précisions à ce stade).

Un projet : expérimenter la dématérialisation des entretiens des ingénieurs de la vague 2019 dans une logique de simplification, (se poser aussi la question : pourquoi le dispositif actuel ne marche pas bien ?)

La DRH veut aller vers une dématérialisation du dossier : outil plus interactif (autre que Word), que l'agent ait la main, simplification aussi pour les gestionnaires

Notre délégation souligne qu'il est difficile dans l'état actuel de voir ce qu'il y a derrière ce projet.

Bilan prévention 2017 / programme Prévention 2018

Extraits de la présentation du Délégué Prévention National :

« INRA n'est pas plus accidentogène que les banques et assurances ».

Principales maladies professionnelles : TMS (tableau 57) troubles les plus représentés.

75% des actions prévues ont été réalisées.

Densité du réseau des préventeurs est une spécificité INRA : 12 au services centraux, 35 sur sites et 650 ACP.

Bilan : dans la continuité des années précédentes avec un axe important sur l'évolution de l'OPPI ; une démarche RPS avec plan d'action 2018-2021, un partenariat avec l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) ; un respect de l'environnement : progression du dispositif ; en situations d'urgence : nécessité d'élaborer des plans d'urgence sur les centres.

Notre délégation interroge sur les modalités de prise en charge des frais en cas d'accident du travail ? Les anciens dossiers d'accident du travail remis à l'agent incluaient un formulaire Cerfa à remettre aux professionnels de santé qui le complétaient et le transmettaient à l'administration. L'agent ne faisait donc pas l'avance des frais. Les nouveaux dossiers comportent au contraire un volet B pour « demande d'imputabilité au service » à compléter par l'agent. La présomption d'imputabilité au service étant inscrite dans la loi, ce document ne devrait pas avoir lieu d'être. Ce volet B devrait être remplacé par une « demande de non-imputabilité de l'accident au service » à compléter par l'employeur.

Nous demandons qu'en cas de refus d'imputabilité au service, ces accidents du travail continuent à apparaître sur les tableaux de suivi, ce qui n'est pas le cas actuellement.

La DRH indique que ces remarques seront prises en compte.

Nous faisons aussi part :

- page 33 du bilan, "4 signalements de Danger Grave et Imminent dans les registres spéciaux" (RDGI), mais "22 autres signalements de situations dangereuses évoquées en CHSCT" : signalements inscrits sur les RDGI puis requalifiés ou bien jamais inscrits mais dans ce cas signalements par quel biais?

Pour le Délégué Prévention, il y a eu des remontés en CHSCT

- page 33 toujours, le registre d'alerte en matière de santé publique et d'environnement est mis en place sur 13 centres seulement alors qu'il est obligatoire depuis... le 1^{er} avril 2014 !

Le Délégué Prévention précise que la demande est effectuée à tous, sans retour à ce jour...

Bilan social 2017

SUD : dans le projet de fusion nous avons confirmation, par le rapport du Comop administration, que les précaires sont mieux traités à l'IRSTEA, où ils perçoivent le SFT (Supplément Familial de Traitement). (Pourtant nous le demandons depuis des années ...

Demande de graphiques sur période plus longue (comme p. 15 évolution 2004-2017 où l'on voit que l'on a perdu 62% des AT) que les 3 années ici retenues.

Des corrections que nous demandons :

Page 31 : 1 AT en BAP H qui n'existe plus ?

Page 39 : 76 contrats d'apprentissage mais 30 apprentis page 56

Toujours augmentation des personnels sur contrats de recherche (1769 en 2017)

Page 52 : qu'est-ce qu'un stagiaire post-doctoral ?

Page 61 : âge moyen départ à la retraite des AT Homme = 51,5 ans en 2016 (62,38 en 2017) => remarque déjà faite en 2016 !

Page 66 : Changements de corps au choix : pas de données 2017 ! (grades OK)

Idem pour la Sélection Professionnelle !

Page 75 : seulement 3 CDD bénéficiaires du SFT en 2017 ! (20 en 2016)

Page 151 : La part des femmes chez les DU n'augmente pas (28,9%)

Le Président de séance note les incohérences.